

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

DU GARD

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE**

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation :

Le 29 juin 2015

Séance du LUNDI 6 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze et le LUNDI SIX JUILLET à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jacques BERTOLINI, Maire,

PRÉSENTS : Mme Chantal SABATIER, M. Didier MASSOT, Adjoint, M. Christian BURDET, Mme Christine SALANÇON, M. Benjamin ROCA, M. Alain ACERBIS, M. Olivier SEBIRE, Mme Pascale GRUFFAZ, M. Arnaud THERET, Mme Rachel BAPTISTE, Mme Florie LARDET.

Procuration : Mr Michel VENDITTI à Mr Alain ACERBIS

Absentes : Mme Annick CONTY, Mme Odile GIRARD.

Mme Chantal SABATIER a été nommée secrétaire de séance.

Après approbation du compte-rendu de la précédente séance, il est passé à l'ordre du jour.

1 Délibération : PORTANT ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2015

M. le Maire propose d'accorder pour 2015 les subventions suivantes aux associations :

- Association Parents d'Elèves :	1275 €
- Association Le Belugueto :	524, 88 €
- Association des Chasseurs :	605, 63 €
- Association Amitié Détente :	365, 50 €
- Association des Trouvailles d'Ali Baba :	316, 63 €
- Association Football Club de St Alexandre :	650, 25 €
- Association Chorale Bel Canto :	476 €
- Association Confrérie vigneronne :	410, 13 €
- Association ATTA :	461, 13 €
- Association Danse Passion	522, 75 €
- Comité de jumelage	976, 65 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions susvisées pour un **montant total de 6 584, 55 €**, ces crédits seront prévus au C/ 65748 du budget principal 2015.

2 Délibération : PORTANT CHOIX D'UN LOGICIEL DE GESTION MULTI-ACTIVITES

M. le Maire expose qu'un logiciel multi-activités open source dénommé NOETHYS a été proposé par le secrétaire de mairie. Il doit permettre de faciliter la gestion des activités de cantine, garderie et nouvelles activités périscolaires. Il est libre, gratuit et autorise un fonctionnement en réseau.

L'unique option payante est externe au logiciel. Il s'agit d'un abonnement d'un an à 50 € et de cinq ans à 300 € pour la mise à disposition en ligne du manuel d'utilisation (plus une version papier fournie pour un abonnement de cinq ans).

Les autres devis réalisés s'échelonnent entre 4 000 € et 9 000 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'opter pour le logiciel NOETHYS
- De choisir un abonnement de cinq ans pour un montant de 300 €.

3 Délibération : PORTANT AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR RENOUVELER ET SIGNER LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE MOYENS AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANIEN

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la mise à disposition du personnel communal ainsi que des locaux scolaires auprès de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien depuis le 8 juillet 2014.

Vu la convention de mutualisation signée le 26 janvier 2015,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser M. le Maire à la renouveler par le biais d'un avenant,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention de mutualisation proposée par la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien,
- d'autoriser M. le Maire à signer le signer ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Questions diverses : pas de questions.

Clôture de la séance à 21 heures.

M. Jacques BERTOLINI	M. Michel VENDITTI PROCURATION	Mme Chantal SABATIER	M. Didier MASSOT	Mme Annick CONTY ABSENTE
M. Alain ACERBIS	Mme Odile GIRARD ABSENTE	Mme Christine SALANÇON	Mme Pascale GRUFFAZ	M. Arnaud THERET
M. Christian BURDET	Mme Rachel BAPTISTE	M. Olivier SEBIRE	Mme Florie LARDET	M. Benjamin ROCA